

# DEMANDE D'EXEAT

**Ce formulaire est à compléter et à renvoyer avec les pièces justificatives à :  
l'Inspection Académique des Yvelines Service DP3 – Bureau du Mouvement  
avant le 20 mai 2011, délai de rigueur  
Aucun document ne doit être adressé directement au département demandé**

**NOM :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_

**Date de naissance :** \_\_\_\_\_

**NOM DE JEUNE FILLE :** \_\_\_\_\_

**Affectation en 2010/2011 :** \_\_\_\_\_

**Adresse personnelle :** \_\_\_\_\_

**N° de téléphone :** \_\_\_\_\_

**Département(s) sollicité(s) :**

1	4
2	5
3	6

**Motif(s) :**

Rapprochement de conjoint       Priorité handicap       Autre  
(à motiver dans le courrier)

**Participation au Mouvement National :**       OUI      **Barème :**       NON

## SITUATION FAMILIALE

marié(e)     pacsé(e)     vie commune     veuf(ve)     séparé(e)     divorcé(e)     célibataire

Nombre d'enfants de moins de 20 ans à charge au 1<sup>er</sup> septembre 2011 :

## SITUATION PROFESSIONNELLE

**Corps :**       instituteur       professeur des écoles      **Echelon au 31 août 2010 :**

**Date de titularisation :**      **Date d'entrée dans les Yvelines :**

**Position administrative :**       Activité       Congé parental       Disponibilité       Détachement  
    C.L.M.       C.L.D.

**Je déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires relatives aux mutations et m'engage en cas d'obtention de l'exeat et de l'ineat, à rejoindre le poste qui me sera attribué dans le département demandé.**

**A** \_\_\_\_\_ **le,**    /    / 2011      **Signature de l'intéressé(e)**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A VOTRE DOSSIER**  
**AUTANT DE PIÈCES QUE DE DÉPARTEMENTS SOLLICITÉS**

• **Pour les Yvelines**

- votre demande manuscrite d'exeat adressée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Yvelines, mentionnant à quel titre vous faites votre demande ainsi que le ou les départements demandé(s) ;
- la fiche de renseignements ci-jointe ;
- un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation ;
- deux enveloppes affranchies au tarif en vigueur libellées à votre adresse personnelle.

• **Pour chaque département demandé et sous couvert de Monsieur l'Inspecteur d'Académie des Yvelines**

- votre demande manuscrite d'ineat mentionnant à quel titre vous faites votre demande, adressée à Madame ou Monsieur l'Inspecteur d'Académie du ou des département(s) demandé(s) ;
- le cas échéant la fiche de renseignements du ou des département(s) sollicités (à télécharger) ;
- un exemplaire des pièces justificatives correspondant à votre situation.

**AU TITRE DU RAPPROCHEMENT DE CONJOINT**

- copie du livret de famille pour les enseignants mariés ou non mariés ayant des enfants à charge de moins de 20 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2011 ;
- attestation du Tribunal d'Instance établissant l'engagement dans les liens d'un PACS (contracté avant le 1/09/2010) et l'avis d'imposition 2009 pour un PACS conclu avant le 1/01/2010 ou la déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires et l'attestation de dépôt de la déclaration fiscale commune – revenus 2010 – délivrée par le centre des impôts, pour un PACS conclu entre le 1/01/2010 et le 1/09/2010 ;
- attestation de l'activité professionnelle (C.D.I., C.D.D. sur la base du contrat de travail accompagné des bulletins de salaires ou des chèques emploi service ...) ou copie de l'arrêté de mutation du conjoint ou en cas de chômage, attestation récente d'inscription au Pôle emploi et attestation de la dernière activité professionnelle.

**AU TITRE DE LA RESIDENCE DE L'ENFANT DE MOINS DE 18 ANS** (au 1<sup>er</sup> septembre 2011)

- copie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de l'autorité parentale unique ;
- décisions de justice concernant la résidence de l'enfant précisant l'alternance de résidence de l'enfant au domicile de chacun des parents ou l'exercice des droits de visite et d'hébergement du parent dont la résidence de l'enfant n'est pas fixée à son domicile.

**AU TITRE DU HANDICAP**

- la pièce attestant que l'agent ou son conjoint rentre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H.) émanant de la MDPH pour l'enseignant, leur conjoint ou reconnaissance du handicap pour un enfant ; la preuve du dépôt de la demande sera acceptée ;
- tout justificatif attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie professionnelle de la personne concernée ;
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé.

La demande ainsi constituée sera à transmettre sous enveloppe à l'attention du Docteur Combes, médecin de prévention des personnels, en complément des documents cités ci-avant et à adresser au service DP3 - Mouvement